



Depuis 1833, les publications de la S.A.M., ses conférences, ses registres, ses commémorations, ses tableaux de donateurs témoignent du devoir de mémoire, qu'au fil des générations, elle voue à ses membres et à ses donateurs.

« SEMPER FIDELIS », TOUJOURS FIDELE, la S.A.M. a fait sienne la belle devise de la famille d'Henri de LUNARET, grand mécène de notre institution. Toujours fidèle à ses missions de sauvegarde du patrimoine et de diffusion du savoir. Toujours fidèle à ses idéaux d'humanisme et de philanthropie. Toujours fidèle à la mémoire de ses bienfaiteurs.

- **Faire un don** à la S.A.M., c'est inscrire son nom dans l'histoire du grand patrimoine languedocien
- **Faire un don** à la S.A.M., c'est transmettre aux générations futures une certaine idée de la France, de notre civilisation, une parcelle de beauté et d'éternité.

Depuis 1888, reconnue d'Utilité Publique, la S.A.M. est habilitée à recevoir vos legs, donations et assurances-vie de même que des objets d'art, des collections, des livres, des archives. Depuis 1833, la S.A.M. qui a recueilli une multitude de dons, respecte scrupuleusement les volontés et les affectations des legs et dons reçus.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER

Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France
Monument historique classé en 1931
5, rue des Trésoriers de France – 34000 MONTPELLIER

Contact : Laurent DEGUARA
societearcheomontpellier@gmail.com



N°5 Rue des Trésoriers de France

Palais Jacques Cœur
et des Trésoriers de France
Palais de la S.A.M.

Rue Jacques Cœur

Rue de la Loge



Gaumont

Poste

Place de la Comédie





Préhistoire - Egypte - Grèce - Rome - Moyen-âge - Peintures et Objets d'art du XIII^{ème} au XIX^{ème} siècle - Orfèvrerie - Faïences - Salons d'apparat - Numismatique - Bibliophilie - Arts populaires

MOI, mécène de la S.A.M.

Savez-vous que dans votre région, près de chez vous, il existe **une institution culturelle, UNIQUE** dans le sud de la France ?

Savez-vous que cette société dite « savante » **a sauvé**, en près de **deux siècles**, des **pans entiers** du patrimoine régional et pratiqué **le mécénat, en pionnière**, bien avant qu'il devienne à la mode et offre des avantages fiscaux substantiels ?

Savez-vous que ladite Société est propriétaire de **la première demeure historique de Montpellier :**

le Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France
Ilôt, hors du temps, d'humanisme, de sérénité et de beauté
et d'incalculables collections qu'elle a acquises et qui y sont exposées ?

Toujours aussi active depuis **1833**, date de sa création, **la Société Archéologique de Montpellier** poursuit sans relâche, en toute **indépendance** et sérénité, ses objectifs.

En 1888, par décret spécial du président de la République SADI-CARNOT, ses œuvres ont été reconnues d'**Utilité Publique** par l'Etat.

Vous avez aujourd'hui la possibilité de vous associer à cette **institution prestigieuse** en devenant, à votre tour, **MÉCÈNE de son fabuleux patrimoine.**

Quelque soit l'importance de votre don, vous serez traités en **hôtes privilégiés, en amis** et aurez accès tant au Palais qu'aux avantages et activités promus par la S.A.M.

Outre **le plaisir et la fierté** de contribuer aux efforts **d'enrichissement et de restauration** d'un patrimoine régional **à nul autre pareil**, vous pourrez bénéficier de **déductions fiscales** des plus **avantageuses**.

Le donateur, s'il le désire, **peut associer son nom** à une acquisition ou à une restauration d'œuvre d'art ou à **des travaux** (salons d'apparat), qu'il choisit **de parrainer**.

C'est vous qui déciderez de **l'affectation de votre don.**

De plus, vous pourrez venir **constater** sur place, ce à quoi **votre don a servi.**

Vous éprouverez ainsi **la satisfaction et le plaisir du mécène.**

Quelque soit le montant de votre don, **66%** de la somme versée à la S.A.M. viendront **en déduction** de votre **impôt sur le revenu** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Pour un don de **60,00** Euros vous pourrez déduire **39,60** Euros (soit 20,40 Euros de don réel)

Pour un don de **100,00** Euros vous pourrez déduire **66,00** Euros (don effectif de 34 Euros)

Pour un don de **500,00** Euros vous pourrez déduire **330,00** Euros (don effectif de 170 Euros)

Pour un don de **1 000,00** Euros vous pourrez déduire **660,00** Euros (don effectif de 340 Euros)

AVANTAGES

- **Gratuité** aux cycles de conférences organisées par la S.A.M.
- **Visites commentées**, en exclusivité, du Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France
- **Visites thématiques** des collections de la S.A.M. réservées aux donateurs

Outre les avantages précédents,

Pour un don de **500,00 Euros et plus :**

- Vous recevrez la lettre annuelle d'INFO de la S.A.M.
- Une affiliation gratuite à l'association des Amis du Musée

Outre les avantages précédents,

Pour un don de **1 000 Euros et plus :**

- Vous recevrez, **une invitation pour 2 personnes** à une réception dans l'une des salles historiques du Palais, **avec présentation**, en avant première, des acquisitions et des travaux de l'année

Outre les avantages précédents,

Les donateurs de **10 000 Euros et plus**, participeront à la restauration d'**un salon d'apparat**. Leur nom sera **inscrit** à jamais dans **le lieu restauré**.

A **100 000 Euros et plus**, le nom des **mécènes** sera inscrit sur **le tableau** des **PRINCIPAUX DONATEURS** de la S.A.M.

➡ **Échelonnement dans le temps possible pour optimisation fiscale**

Les entreprises et les sociétés peuvent bénéficier d'importantes réductions de l'impôt sur les sociétés